

**L'ABATTAGE RITUEL MUSULMAN
REFLEXION THEOLOGIQUE
ET
CONSIDERATION ETHIQUES**

TAREQ OUBROU

Imam et Recteur de la Mosquée de Bordeaux.

L'abattage rituel en Europe et en France, particulièrement laïque, appartient certes à un registre juridique, mais pose parallèlement la question philosophique du statut de l'animal, et implicitement l'interrogation sur toute une religion, l'islam : est-elle compatible avec les valeurs occidentales, notamment en matière de droit des animaux ? Cependant cette question reste moins passionnelle par rapport à d'autres aspects de la visibilité de l'islam dans des sociétés européennes fortement sécularisées. En effet, l'islam aujourd'hui est la deuxième religion de France, si l'on considère la démographie croissante de ses adeptes. La communauté musulmane française et européenne, présente de fait un marché fructueux lié à la consommation de la viande « halal », sans parler des pays musulmans qui importent la viande de la France, et de l'Europe en général. Par conséquent, la question de l'abattage rituel musulman est posée avec moins d'acuité car elle contient des enjeux économiques. Et c'est pour cette raison qu'elle est abordée avec un relatif réalisme même si elle suscite par certains aspects quelques surgissements d'ordre idéologique.

Mise à part les enjeux socio-économiques de l'abattage rituel que nous n'allons pas aborder ici, ce qui va nous intéresser particulièrement c'est le statut de l'animal tel qu'il se présente dans les Textes scripturaires de l'islam. Il sera également question de l'abattage en islam, appartient-il à un registre rituel strict ? Ou relève-t-il du registre de l'éthique ? Que signifie cette distinction ? Et qu'est-ce que cela impliquerait comme conséquences pratiques « technico-éthiques » sur l'abattage des animaux en islam ?

I. DU STATUT DE L'ANIMAL EN GENERAL

Il faut dire que l'islam pointe une différence nette par rapport à une conception de rupture entre l'homme et l'animal qui a marqué le Moyen Age chrétien occidental jusqu'au dix-huitième siècle environ. La généalogie de cette rupture, qui n'existait ni chez les païens, ni chez les Grecs, ni chez les juifs, remonte à une certaine interprétation de l'Évangile qui a longtemps dominé le christianisme. Cette conception est héritière du dogme de l'Incarnation qui a introduit une césure dans l'ordre de l'être et de la nature. Selon cette vision de Dieu et de la nature « *il est clair que Dieu a assumé la créature dans la personne*